RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany, à la Mairie de Vany.

Date de convocation : *14/03/2023* *Date d'affichage :* *14/03/2023*
Nombre de Conseillers en exercice : *8* *Nombre de Conseillers présents :* *8* *Nombre de procurations :* *0*

Présents : M. DIEUDONNÉ V., Mme BUHLER C., M. COTTEL M., Mme DELLINGER M-C, Mme LOUIS B., Mme MAHUT C., Mme DESGORCES C. et Mme RAWUNG M-L.
Secrétaire de séance : M. COTTEL M.

DCM N°8/2023: Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Le Maire, quitte la salle et sous la présidence de la 1ère Adjointe, Madame Clarisse BUHLER, le Conseil Municipal, découvre les résultats du Compte Administratif 2022.

Les résultats du Compte Administratif 2022 se présentent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	260 944, 11€
DEPENSES	184 088, 44€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	**76 855, 67€**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	38 296, 58€
DEPENSES	92 443, 93€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	**54 147, 35€**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2022, conforme au Compte de Gestion du même exercice, à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité des 7 voix

Fait et délibéré à Vany, le 22 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,
Transmis à la Préfecture de la Moselle
Au titre du contrôle de la légalité, les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Vincent DIEUDONNÉ

MAIRIE DE VANY MOSELLE